



Changement de contrat de travail

Par **Mozany**, le **11/09/2019** à **14:24**

Bonjour,

j'interviens dans plusieurs maisons en tant que aide ménagère. Dans une des maisons, j'interviens 12 h par mois sous contrat depuis 13 ans. Voilà qu'on m'annonce que dorénavant je ne ferais plus que 6 h par mois. Est ce légal ? S'il vous plaît .

Dans une autre maison, ils sont souvent absents , j'ai signé un contrat de 5 h par semaine, des moments ils sont absents 2 à 3 semaines.... Est ce légal ? S'il vous plaît. Merci beaucoup

Par **P.M.**, le **11/09/2019** à **16:18**

Bonjour,

Vous n'êtes pas obligée d'accepter une modification essentielle du contrat de travail...

L'employeur est obligé de vous fournir du travail pour l'horaire prévu ou au moins de vous payer en conséquence...

Par **Mozany**, le **12/09/2019** à **00:51**

Merci beaucoup de m'avoir répondu.
Cordialement. Mozany